

Régulation bancaire globale: le rôle de la BRI

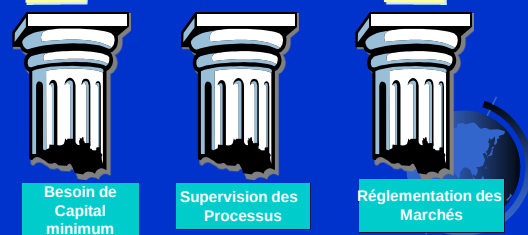
Les accords de Bâle II & III

ESC SFAX
Février 2015

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

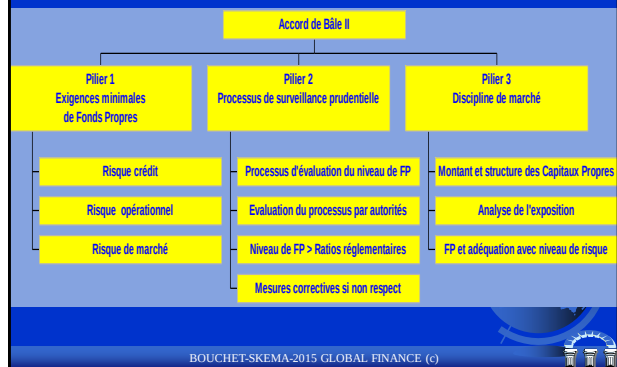
Les nouveaux accords de Bâle II

Les 3 piliers



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

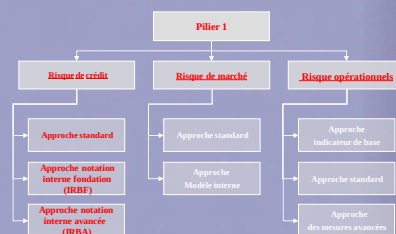
Bâle II, Mac Donough



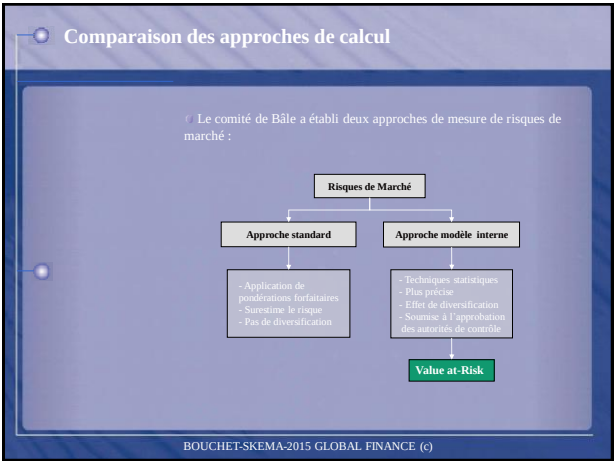
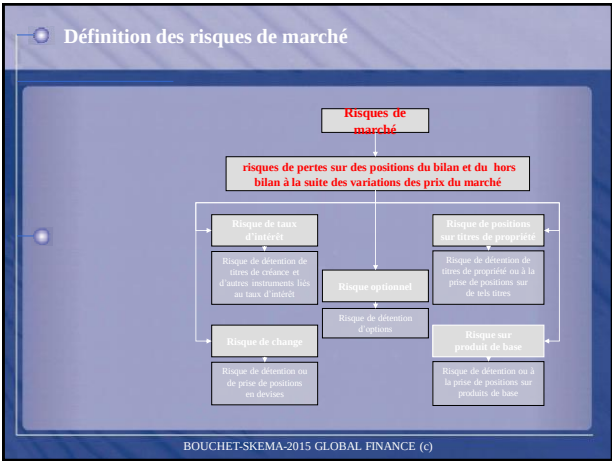
BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Bâle II et nouveau ratio

Pilier 1 : Calcul des exigences en fonds propres



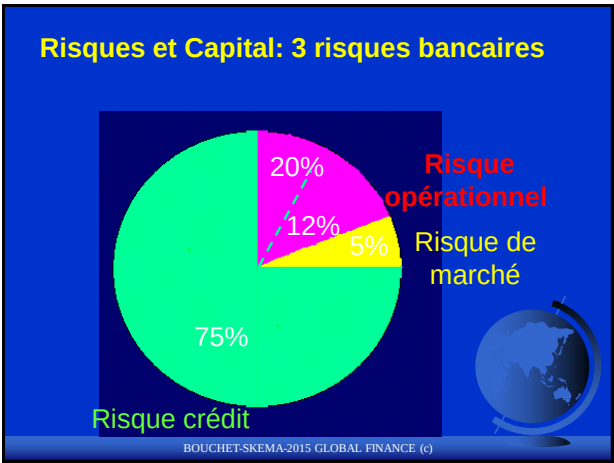
BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)



Les «trois piliers de Bâle II »

	PILIER 1		PILIER 2	PILIER 3
Risque de Crédit	Approche Standard ou Notations Internes IRBA Fondation IRBA Avancée	85 %	Il existe un processus d'évaluation du niveau des fonds propres vs profil de risque	Capacité de la discipline de marché à conforter la réglementation et les autres initiatives prudentielles
Risque de Marché	Approche Standard ou Modèles Internes	3 %	Les autorités de contrôle évaluent : - ces processus - le niveau des fonds propres par rapport aux niveaux minimum exigés	pour promouvoir la sécurité et la solidité des banques et des institutions financières
Risque Opérationnel	Indicateurs de Base ou Approche Standard ou Modèles Avancés	12 %		
	Quantitatif	Risque de taux (sur portefeuille bancaire)		
			Qualitatif	Qualitatif

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)



Pilier 1 : Exigence minimale de fonds propres

Plusieurs options pour calculer les exigences de FP

☛ Pour le risque de crédit :

- ◆ La méthode standard,
- ◆ La méthode de base des notations internes,
- ◆ La méthode avancée des notations internes (AMA).

☛ Pour les risques de marché:

- ◆ La méthode standard,
- ◆ La méthode des modèles internes.

☛ Pour le risque opérationnel:

- ◆ La méthode de l'indicateur de base,
- ◆ La méthode standard,
- ◆ Les méthodes avancées.



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Matrice d'approche pour le calcul des besoins de capitaux

Type de risque Complexité	Risque crédit	Risque Opérationnel	Risque de Marché
Simple	Standard	indicateur Basique	Standard
Intermédiaire	Fondation IRB	Standard	
Avancée	IRB	mesure interne	Modèle VaR Interne



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Approche IRB

- les catégories d'exposition aux 3 risques de crédit

- Risque entreprise** : les obligations émises par les entreprises ou les sources du remboursement sont basées sur les opérations futures de l'emprunteur plutôt que sur ses actifs ou ses titres de propriétés.
- Risque bancaire** : les risques de couverture des banques et des compagnies financières peuvent aussi inclure les banques de développement multilatérales (MDBs)
- Risque souverain** : inclus les gouvernements et leurs banques centrales : « risque-pays »



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Risques de Marché



2 méthodes alternatives pour mesurer le risque de marché :

- Approche standard
- Modèle d'approche interne (VaR modèle)



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Risque opérationnel

Définition du risque opérationnel, selon le Comité de Bâle:

Le risque de pertes directes ou non, une inadéquation ou une défaillance est attribuable à :

- des organisations
- des procédures
- des personnes
- des systèmes internes
- des événements extérieurs

➤ **Ces événements de risque sont notamment :**

- Les fraudes internes ou externes,
- Les problèmes liés à la gestion du personnel,
- L'interruption totale ou partielle des systèmes ou des processus,
- La mauvaise exécution de certains processus qu'ils soient internes ou externe à la banque,

➤ **Les facteurs de risques opérationnels identifiés par le Comité de Bâle :**

- L'optimisation des techniques
- Le développement de l'e-commerce
- Les techniques de réduction des risques
- Les fusions de grande ampleur
- Le recours à la sous-traitance



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Risque opérationnel

Approche de base	• Pas d'organisation spécifique
Approche standard	• Découpage de l'activité par ligne métier selon les critères du régulateur • Identification des risques opérationnels de la banque et réévaluation périodique • Evaluation des pertes potentielles liées à la réalisation de ces risques • Définition d'indicateurs pertinents de suivi des risques • Reporting interne à destination des opérationnels comme des organes de direction • Mise en place de plans d'actions découlant de ces reporting • Collecte des données d'incidents (consécutifs à la réalisation des risques)
Approche avancée	• Intégration des obligations de l'approche standard • Mise en place d'une entité indépendante, en charge de la mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels, des procédures et des contrôles • Utilisation de données externes à l'établissement pour la prise en compte des risques « extrêmes » • Calcul des fonds propres à mobiliser sur la base des données d'incidents collectées et de ces données externes

Source : SIA Conseil

Risque crédit

- Approche standard évoluée

- Similaire aux accords de 1988: les pondérations sont déterminées par la catégorie de l'emprunteur
- Les pondérations du risque sont basées sur les notations des agences externes (si disponible)
- Amélioration de la sensibilité au risque
- Cible des banques désirant une simplification du système de gestion des risques des capitaux

Besoin de capital Minimum = encours de créances x risques pondérés

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 1 : Le Risque de Crédit : Méthode standard (notations S&Ps)

Concours	Appréciation					
	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	moins de B-	Non Noté
Etats (Agences Credit Export)	0% (1)	20% (2)	50% (3)	100% (4-6)	150% (7)	100%
Banques	Option 1 ¹	20%	50%	100%	100%	150%
	Option 2 ²	20% (20%) ³	50% (20%) ³	100% (50%) ³	150% (150%) ³	50% (20%) ³
Sociétés	20%	50%	100%	BB+ à BB- 100%	moins de BB- 150%	100%
Opérations de détail	Immobilier					35%
	Autres					75%

¹ Pondérations basées sur celle de l'Etat où la banque a été agréée, mais une catégorie moins favorable.

² Pondérations basées sur la notation de la banque elle-même.

³ Les risques interbancaires à court terme, moins de 3 mois, reçoivent en général une pondération, qui est une catégorie plus favorable que les pondérations interbancaires habituelles.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 1. L'approche « standard »

Approche Standard

Approche Standard

Besoin en fonds propres =
[$\sum$ (Pondération x Exposition)] x 8 %

"La pondération des expositions est fonction de notations externes. Il existe différentes grilles de pondération selon les catégories d'emprunteurs. Les encours pondérés sont des encours nets de provisions spécifiques."

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte (garanties, sûretés, dérivés de crédit, ...).

L'approche standard est en principe réservée aux banques de petite et moyenne taille. Les banques de taille plus significative peuvent y recourir si elles ne peuvent adopter les méthodes de notations internes dans un premier temps.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 1 : Le Risque de Crédit

La méthode des notations internes

Paramètres à utiliser pour les notations internes

- Une notation de l'emprunteur sur la probabilité de sa défaillance (PD) dans les 12 mois à venir,
- Une appréciation de la perte en cas de défaillance de l'emprunteur (LGD) liée aux caractéristiques du crédit en cause,
- Une mesure du montant en risque (EAD) au moment de la défaillance,
- La maturité,
- Les pertes escomptées/probables (EL),
- Les pertes exceptionnelles (UL).



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 1 : Le Risque de Crédit

La méthode des notations internes

Standards à respecter pour les méthodes NI:

- Doivent fournir une différenciation adéquate des risques de crédit;
- Les bases de données doivent être suffisamment complètes et robustes;
- Les notations internes doivent faire l'objet d'une révision indépendante;
- Les notations internes doivent être au coeur de la culture et de la gestion de l'établissement de crédit.



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

L'approche « Notations Internes » et modèle prédictif

Approche Notations Internes

IRB Fondation

Calcul

Besoin en fonds propres =
[$\sum f$ (PD, LGD, M) x EAD] x 8 % **

Détermination des paramètres

La banque évalue la "Probability of Default" et l'autorité de contrôle fixe le "Loss Given Default", "l'Exposure At Default" et la maturité (pour l'instant fixée à 2,5 ans)

IRB Avancée

Calcul

Besoin en fonds propres =
[$\sum f$ (PD, LGD, M) x EAD] x 8 % **

Détermination des paramètres

La banque évalue la "Probability of Default", le "Loss Given Default", l'"Exposure At Default" et la maturité

**PD = Probability of Default
LGD = Loss Given Default
EAD = Exposure at Default
M = Maturity
f = Fonction

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Exemple de calcul

Approche modèle interne : Définition de la Value at Risk

Qu'est ce que la VaR?

La VaR se définit comme la perte potentielle maximum qu'une banque ou une institution financière peut subir dans un laps de temps donné à un niveau de probabilité donné.

Exemple:

Si la VaR d'un portefeuille à 24 heures et au niveau de confiance 99% s'établit à €5 millions, cela signifie que la perte potentielle maximale dans 99 % des cas est de 5 millions d'Euros dans les prochaines 24 heures.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Exemple de calcul

Approche modèle interne : VaR Historique

Hypothèse du modèle:

Stationnarité des facteurs de risque

Étape de calcul de la VaR:

Identification des facteurs de risque

Calcul de la valeur de marché du portefeuille

Calcul de la variation de la valeur du portefeuille

Construction de la distribution empirique de la variation de la valeur du portefeuille (P&L)

Calcul de la VaR : quantile d'ordre α de la distribution

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Exemple de calcul

Approche modèle interne : VaR Paramétrique

Introduction

Problématique

Bâle I et limites du ratio Cooke

Bâle II et nouveau ratio

Définition des risques de marché

Comparaison des approches de calcul

Exemple de calcul : Approche Standard

Approche Modèle interne

Comparaison des résultats

Conclusion

Hypothèse du modèle:

Multinormalité des facteurs de risque

Étape de calcul de la VaR:

Identification des facteurs de risque

Calcul de la valeur de marché du portefeuille

Mapping ou distribution des flux : Consiste en la ventilation des flux générés par un actif en des flux générés par un ensemble de facteurs de risque connus

Calcul de la VaR :

$$VaR_{\alpha,h} = Z_{\alpha} \sqrt{V^t \cdot \Sigma \cdot V^t} - \mu \cdot V^t$$

Avec Z_{α} : le centile d'ordre 100α de la loi normale standard
 V^t : le vecteur des flux par facteur de risque
 μ : le vecteur moyenne des rendements des facteurs de risque
 Σ : la matrice de variance-covariance des rendements des facteurs de risques

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Conclusion

Limites de la VaR

La VaR comporte plusieurs avantages :

Quantification des différents risques de marché en un seul nombre.

Reconnaissance de l'interdépendance entre les actifs composant le portefeuille via la prise en compte des corrélations.

La VaR présente quelques limites :

Mesure à court terme dans des conditions normales de marché.

Non vérification fréquente des hypothèses nécessaires à l'utilisation de chaque modèle de VaR

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 1 : Le Risque de Crédit

Notations internes avancées (AMA)

- Repose sur l'appréciation du risque crédit par les banques elles-mêmes;
- Elle est basée sur 3 éléments principaux:
 - les paramètres d'appréciation du risque (la probabilité de défaillance, la perte en cas de défaillance, etc.),
 - une fonction de calcul des pondérations,
 - des exigences minimales de qualité à remplir par les banques désireuses de voir leurs systèmes validés;
- Soumise à la validation et à l'approbation des superviseurs;
- C'est une méthode évolutive.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)



Pilier 2

- Processus de supervision

- 4 principes pour le processus de supervision :
- 1. Les banques doivent disposer d'un processus d'évaluation de la validité de leurs ratios de capitaux internes en relation avec leurs profils de risque; elles doivent aussi adopter une stratégie et des outils pour maintenir le niveau de ces ratios de capitaux.
- 2. Les Superviseurs doivent réévaluer leurs ratios et leurs stratégies constamment tout comme leurs capacités à maintenir le respect des règles liées aux ratios de capitaux.
- 3. Il est recommandé aux banques de toujours conserver des niveaux de capitaux au dessus du niveau minimum réglementaire.
- 4. Les Superviseurs doivent toujours chercher à intervenir le plus tôt possible pour empêcher les capitaux de tomber sous le niveau minimum de régulation autorisé.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 2 :

Processus de surveillance prudentielle

- **Objectif :** Assurer que les banques appliquent des procédures internes saines et efficaces pour évaluer l'adéquation de leurs Fonds Propres grâce à une évaluation approfondie des risques encourus.
- Ce processus doit s'appuyer sur 4 principes :
 - Les banques doivent avoir un processus d'évaluation du niveau global des FP et d'une stratégie permettant de maintenir ce niveau
 - Les autorités de contrôle doivent vérifier et évaluer ce processus ;
 - Les autorités de contrôle attendent des banques un maintien des Fonds Propres supérieurs aux ratios réglementaires ;
 - Les autorités de contrôle exigeront l'adoption rapide de mesures correctives si les 3 premiers principes ne sont pas respectés

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Pilier 3 :

Surveillance du marché

- **Objectif :**
 - ⇒ Améliorer la transparence et la communication financière des banques
 - ⇒ Permettre aux investisseurs de connaître leurs profils de risque, la gestion et la couverture de ces risques.
- Ces exigences devraient promouvoir la solidité des banques et des systèmes financiers.
- Les établissements devront communiquer, au moins 1 fois/an, sur 3 domaines :
 - Le montant et la structure des Capitaux Propres ainsi que les méthodes de valorisation des éléments de son bilan ;
 - Une analyse détaillée de l'exposition de l'établissement en termes qualitatifs et quantitatifs, ainsi que la stratégie de gestion des risques ;
 - Le montant des Fonds Propres et leur adéquation avec le niveau de risque de l'établissement ainsi que leur allocation par activité.
- Les autorités de contrôle s'assureront de la mise en place de mesures correctives en cas de manquement.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Tableau comparatif des pondérations									
	Ratio Cooke		Ratio Mc Donough						
			Notations						
Risque crédit				AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à BB-	Moins de B-	Non noté
	Etats de l'OCDE	0%	Etats et banques multilatérales de développement	0%	20%	50%	100%	150%	100%
	Banques et collectivités locales des pays de l'OCDE	20%	Banques	20%	50%	100%	100%	150%	100%
	Entreprises et particuliers	100%	Sociétés	20%	50%	100%	100%	150%	100%
Risque de marché			Détail	Immobilier					40%
				Autres					75%
	Engagements liés aux cours de change et aux taux d'intérêts	100%	Risque de taux						0% à 8%
	Engagements non liés aux cours de change	0% à 100%	Risque de change						0% à 8%
Risque Opérationnel			Risque sur actifs et dérivés						0% à 8%
			Risque sur matières premières						0% à 8%
			Corporate finance						18%
			Trading & sales						18%
			Retail banking						12%
			Commercial banking						10%
			Payment & settlement						10%
		Agency services						10%	
		Asset management						12%	
		Retail brokerage						12%	
BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (C)									



Les conséquences de Bâle II

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Les accords Bâle I vs. Bâle II

	Les accords de 1988	Les nouveaux accords
Structure et contenu	Unique besoin : exigence minimum de capital	3 piliers: Plus d'importance sur les méthodologies bancaires et la discipline du marché
Flexibilité d'application	Une seule taille pour tous	Plus flexible, différentes approches, meilleur management du risque
Sensibilité risque	Mesure globale	Plus sensible aux risques
Pondération du risque	0-100, Favorable à l'OCDE	0-150 ou plus, pas de privilège, Notation interne et externe
Risque Crédit techniques de couverture	Collatéral et garantie seulement	Plus de techniques telles que collatéral, garanties, crédits dérivés, position net

L'approche de IIF des nouveaux standard de risque

- IIF est une association globale d'institutions financières comprenant 330 membres dans son organisation
- IIF déclare que « de nombreux changements sont encore nécessaires avant que le nouveau système de régulation des capitaux soit finalisé et que les objectifs du comité de Bâle soient atteints (stabilité financière, diminution de la sensibilité au risque...) ».
- Nombreux sujets à considérer :**
- Proccyclicalité, reconnaissance de l'importance de la diversification et des modèles de risques crédit ; simplification; calibration et coordination de la régulation; chacun de ces points est essentiel à résoudre selon l'IIF.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Les critiques des banques face aux nouveaux accords

- Importance exagérée du risque opérationnel (20% du total des besoins de capitaux)
- **Effet cyclique** : accentuation des tendances : Baisse de niveau de notation du crédit => Plus grand besoin de capitaux => réduction des actifs de crédits
- **Pilier 3**: Le volume et le niveau de détail proposé dépasse largement les pratiques actuelles.
- Complexité: Favorise les grandes **banques** & les pays développés plutôt que les petites banques et les pays émergents.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Crise financière et risque systémique: Vers Bâle III

- Adoption par toutes les banques d'une méthode interne de pondération des risques
- Renforcer la capitalisation et les mesures contrecycliques
- Optimiser la transparence de l'information
- Surveillance macro-prudentielle
- Contrôle du risque systémique

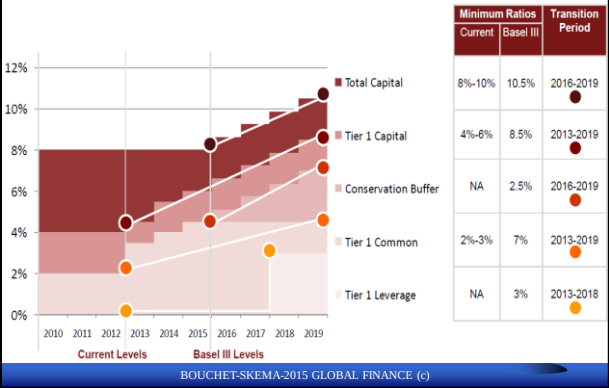
BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Basel Committee on Banking Supervision reforms - Basel III

Strengthens microprudential regulation and supervision, and adds a macroprudential overlay that includes capital buffers.

	Capital				Liquidity
	Pillar 1		Pillar 2	Pillar 3	
Capital	Risk coverage	Containing leverage	Risk management and supervision	Market discipline	Global liquidity standard and supervisory monitoring
Capital	Quality and level of capital Greater focus on common equity. The minimum will be raised to 45% of risk-weighted assets, after deductions. Capital loss absorbers at the point of non-viability Contractual terms of capital instruments will include a clause that allow – at the discretion of the relevant authority – write-off or conversion to common shares if the bank is judged to be non-viable. This principle increases the contribution of the private sector to resolving future banking crises and thereby reduces moral hazard. Capital conservation buffer Comprising common equity of 25% of risk-weighted assets, bringing the total common equity standard to 7%. Constraint on a bank's discretionary distributions will be imposed when banks fall into the buffer range. Countercyclical buffer Imposed within a range of 0-2.5% comprising common equity when authorities judge credit growth is resulting in an unacceptable build-up of systemic risk.	Securitizations Strengthens the capital treatment for certain complex securitizations. Requires banks to conduct more rigorous credit analysis of externally rated securitization exposures. Trading book Significantly higher capital for trading and derivatives activities, as well as complex securitizations held in the trading book. Introduction of a internal risk-weight framework to help mitigate procyclicality. A capital charge for incremental risk that estimates the default and migration risks of unsecured credit products and takes liquidity into account. Counterparty credit risk Substantial strengthening of the counterparty credit risk framework. Includes more stringent requirements for measuring exposure, capital incentives for banks to use central counterparties for derivatives, and higher capital for inter-financial sector exposures. Bank exposure to central counterparties (CCPs) The Committee has proposed that trade exposures to a qualifying CCP will receive a 2% risk weight and default fund exposures to a qualifying CCP will be capitalised according to a risk-based method that consistently and timely estimates risk arising from such default fund.	Leverage ratio A non-risk-based leverage ratio that includes off-balance sheet exposures will serve as a backstop to the risk-based capital requirement. Also helps contain system-wide build up of leverage. Supplemental Pillar 2 requirements Address firm-wide governance and risk management, capturing the risk of off-balance sheet exposures and securitization activities, managing risk concentrations, providing incentives for banks to better manage risk and reduce over the long-term sound compensation practices, valuation practices, stress testing, accounting standards for financial instruments, corporate governance, and supervisory colleges. Revised Pillar 3 disclosures The requirements introduced relate to securitization exposures and sponsorship of off-balance sheet vehicles. Enhanced disclosure on the detail of the components of regulatory capital and their reclassification to the reported accounts will be required, including a comprehensive explanation of how a bank calculates its regulatory capital ratio.	Revised Pillar 3 disclosures The requirements introduced relate to securitization exposures and sponsorship of off-balance sheet vehicles. Enhanced disclosure on the detail of the components of regulatory capital and their reclassification to the reported accounts will be required, including a comprehensive explanation of how a bank calculates its regulatory capital ratio.	Global liquidity standard and supervisory monitoring The liquidity coverage ratio (LCR) will require banks to have sufficient high-quality liquid assets to withstand a 30-day stressed funding scenario that is specified by supervisors. Net stable funding ratio The net stable funding ratio (NSFR) is a long-term structural ratio designed to address liquidity mismatches. It covers the entire balance sheet and provides incentives for banks to use stable sources of funding. Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision The Committee's 2008 guidance Principles for Sound Liquidity Risk Management and Supervision takes account of lessons learned during the crisis and is based on a fundamental review of sound practices for managing liquidity risk in banking organisations. Supervisory monitoring The liquidity framework includes a common set of monitoring metrics to assist supervisors in identifying and analysing liquidity risk trends at both the bank and system-wide level.

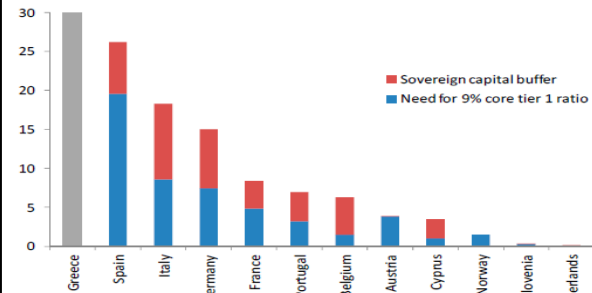
Basel III. 2013-2019



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Besoins de recapitalisation bancaire (FMI-2012)

(In billions of euros)



Sources: European Banking Authority; and IMF staff estimates.

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)



Régulation macro-prudentielle du risque systémique

- FMI 188 pays membres
- BRI 56 banques centrales: comité de Bâle (de Bâle I à Bâle III fin- 2013)
- Conseil de stabilité financière
 1. Strengthening Tier I capital ratio: common equity + reserves
 2. Increasing « buffer liquidity »
 3. Better transparency and governance
 4. Improved risk control and management
 5. Maximum debt and leverage ratio



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)



Plan Obama-Dodd + Règle Volcker contre le « shadow financial system »

- Limiter l'effet de levier et mieux contrôler par le FED le risque systémique des 40 plus importantes banques (actifs >\$50 mds) et FDIC (<\$5 mds)
- *Back to Glass-Steagall*: stricte frontière banques -hedge funds + pas de trading pour compte propre + contrôle strict des dérivés de crédit et CDS + limites sur la taille des bilans bancaires + limites à la titrisation
- Création d'un conseil de surveillance du risque systémique (banques + assurances)
- Hausse du ratio de capitalisation des holdings bancaires
- Commodity Futures Trading Commission (CFTC): renforcer la transparence sur le trading des CDS via la compensation (ICE Trust)

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

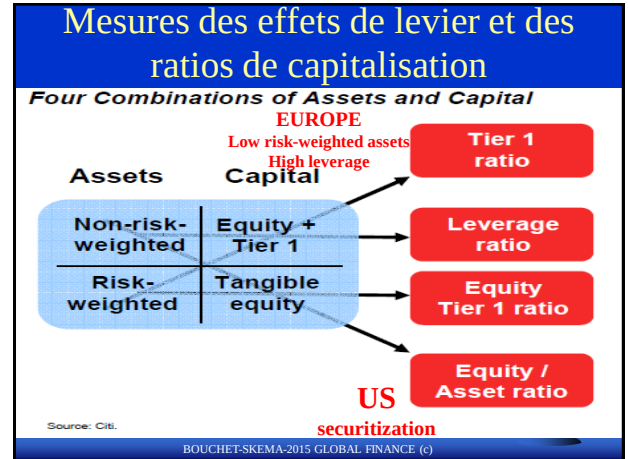
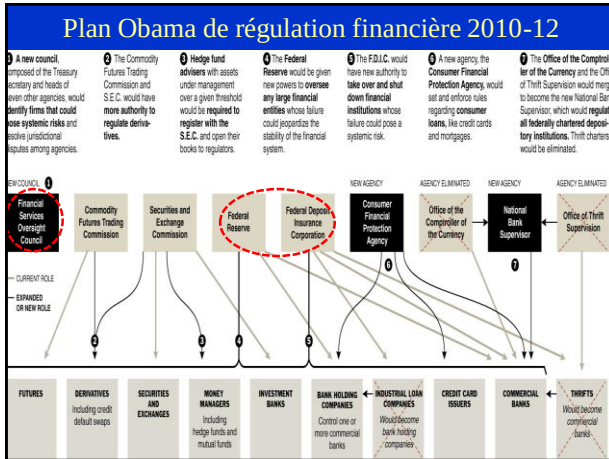
« Règle Volcker »: double restriction: taille et territoire

2 Objectifs:

1. Prohibits any financial institution from having > 10% share of the total overall domestic liabilities in the U.S. financial system (expansion of an existing rule that prohibits U.S. financial institutions from owning >10% of all U.S. bank deposits).
2. Prohibits any bank with FDIC-insured deposits from undertaking any proprietary trading, or from owning hedge funds or private equity funds.



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)



Europe: enjeu d'une supervision macro-prudentielle **intégrée**

1. Conseil européen du risque **systémique**/macro (JDL)
2. Autorités de supervision: banques + assurances + marchés
3. Comité européen des contrôleurs bancaires/micro
4. Interdiction du **speculative trading** CDS (hors sous-jacent = naked short selling corporate & sovereign debt)
5. Directive sur l'adéquation des **fonds propres**
6. **Transparence** par chambres de compensation centralisée des transactions sur dérivés
7. BCE : agence de **notation** + agence européenne de dette?
8. Interdiction des **hedge funds** avec actifs hors UE

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

UE et supervision financière

- ☞ Autorité française de contrôle prudentiel (périmètre banques + assurances)
- ☞ FBF: inquiétudes sur Bâle III (ratios de fonds propres « durs » T1 et de liquidités)
- ☞ Europe : ¼ des financements de l'économie via banques (USA: 25% et marché 75%): credit crunch?
- ☞ Risque de distorsion de concurrence UE/USA (les banques UE appliquent Bâle II depuis 2008 et les banques US appliqueraient Bâle II... en 2011)

BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)

Vers une nouvelle régulation globale?

1. D'un modèle de supervision fragmenté à un modèle « **intégré** »
2. Meilleure définition du risque **systemique** (taille + interconnexion + transfrontière): faillite et *living wills*
3. Meilleure harmonisation **fiscale** (taxe sur les bilans pour fonds de soutien au secteur financier au RU et en Allemagne : 0,1% du bilan)
4. **Gouvernance** et transparence (bonus & rémunération)
5. Notation et **signaux d'alerte**



BOUCHET-SKEMA-2015 GLOBAL FINANCE (c)